

COMPAGNIE FINANCIÈRE DU MOGHREB

S.A., 31 décembre 1925.

COMPAGNIE FINANCIÈRE DU MOGHREB
S.A. marocaine au capital de 1 MF
Siège social : Casablanca, 16, r. de l'Industrie
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 60)

Conseil d'administration
composé de 1 à 5 membres, nommés pour 6 ans

CHARBONNIÈRE (Gaston de), 2, r. de Trianon, Le Perreux (Seine) ;
CHARBONNIÈRE (Girard de), 57, r. Scheffer, Paris.

Commissaires aux comptes
LEMOINE (Clément), 24, r. Royale, Paris ;
CHARBONNIÈRE (Roger de), suppléant.

Objet. — La rech., l'étude, la création, le développement de ttes affaires agricoles, industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières en ts pays et principalement au Maroc. Ttes ops de banque, d'escompte, de courtage et la gestion de capitaux p. le cpte de la sté ou de tiers. Et d'une manière générale, ttes ops se rattachant directement ou indisrectement à l'objet social.

Capital social. — 1 MF. en 200 act. de 5.000 fr.

Parts de fondateur. — 40 parts de fondateur attribuées à ts les souscripteurs à raison d'une part p. 5 act. souscrites.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. ; aux act., 8 % du montant dt elles st libérées ; sur le surplus 5 % au conseil d'administration. Sur ces 75 %, l'A.G. pourra prélever une somme destinée à la création de ts fds de rés., d'amortissement et de prévoyance, dt elle déterminera l'importance et qui appartiendront aux seuls actionnaires.
